



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

FINANCES
COMMANDE PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 19/03/2025

ID : 030-213000342-20250319-DN_2025_039_FIN-AI

DÉCISION

N° 2025/039/FIN

Objet :
Contrat de Ligne de Trésorerie pour un montant de 500 000 €
avec la Banque Postale

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;
Vu le Code des Marchés publics ;
Vu la délibération n° 20-013 du 10 juin 2020 portant délégations du Maire, paragraphe 20° ;
Vu l'offre de financement et la proposition de contrat proposées par La Banque Postale ;

Considérant que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €,

Le Maire,

DÉCIDE :

De signer le contrat de Ligne de trésorerie proposé par la Banque Postale aux conditions suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	500 000 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Fixe de 3.20 % l'an
Base de calcul	30/360
Taux Effectif Global (TEG)	3.32 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Le 25 Mars 2025
Date d'échéance du contrat	Le 24 Mars 2026

Garantie	Néant
Commission d'engagement	600.00 EUR, soit 0.12 % du Montant maximum payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.16 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de crédit d'office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire



Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Madame la Perceptrice-Receveuse

Fait à Bellegarde, le 19 mars 2025

Le Maire, Juan MARTINEZ



Publiée sur le site internet de la ville (www.bellegarde.fr) le 19 mars 2025